

Consultation publique sur le renouvellement  
de la politique culturelle du Québec

Mémoire du Conseil de la culture de l'Estrie

Sherbrooke, 4 avril 2016

---



## Résumé

Le Conseil de la culture de l'Estrie (CCE) est heureux de répondre à l'invitation du ministre de la Culture et des Communications et de contribuer à la démarche de renouvellement de la politique culturelle du Québec.

Dans ce mémoire, nous évoquerons les récents travaux du Conseil réalisés dans le cadre des États généraux des arts et de la culture de l'Estrie. Nous examinerons le principe de la **co-construction de la culture québécoise** sous l'angle de quelques sujets spécifiques, en lien avec certains éléments proposés pour le renouvellement de la politique culturelle : les principes, les conditions de pratiques des artistes et organismes culturels et la gouvernance.

Essentiellement, le Conseil présente des recommandations :

- Autour des principes proposés :

Avec l'ajout du principe de la co-construction de la culture québécoise par le renforcement de la place des arts, des artistes et de la créativité dans toutes les régions du Québec et dans tous les territoires, qu'ils soient urbains ou ruraux.

- Autour des conditions de pratiques des artistes, des travailleurs et des organismes culturels :

Afin de faciliter le cheminement vers l'excellence en région, incluant le maintien d'un accès à la formation continue.

- Autour de la gouvernance :

En vue de doter le MCC d'une vision et d'une capacité d'action horizontale, couvrant l'ensemble des réalités artistiques et culturelles, en rapport avec le développement artistique et culturel des régions;

Visant à renforcer la promotion des fondements de l'Agenda 21C auprès des ministères, des organismes de l'administration publique, des MRC et des municipalités;

Afin de maintenir, dans la nouvelle politique culturelle, les conseils régionaux de la culture comme intervenants privilégiés relativement à l'élaboration et la réalisation des stratégies de développement régional et de renforcer leur rôle comme pôles de développement régionaux.

Le Conseil de la culture de l'Estrie

Étroitement lié au développement culturel de la région depuis près de 40 ans, le Conseil de la culture de l'Estrie regroupe, concerte, représente et offre des services aux organismes, artistes et intervenants culturels de l'ensemble des domaines artistiques et culturels. Ses membres proviennent des six MRC de l'Estrie et de la Ville de Sherbrooke. La concertation menée par le Conseil de la culture lui permet de jouer un rôle-conseil auprès des principaux acteurs du milieu culturel régional et national.

## Une réflexion initiée dans le cadre des États généraux de la culture en Estrie

Inspiré par la stratégie gouvernementale de développement durable du Québec, une approche moderne du développement des sociétés qui intègre la culture comme vecteur de développement économique, de cohésion sociale et de stabilité, le Conseil de la culture de l'Estrie (CCE) a animé plusieurs comités de réflexions sur des éléments pouvant contribuer à l'élaboration d'une stratégie de développement artistique et culturel de la région. Afin de mobiliser l'ensemble des forces vives de l'Estrie, le Conseil a privilégié une approche sociétale multisectorielle et pluridisciplinaire.

Dans une démarche, souhaitée inclusive, ont été conviés des artistes, des travailleurs culturels et des organismes culturels, mais aussi des intervenants des secteurs des affaires, de l'éducation, des médias et des communications, du monde municipal, de la santé et des services sociaux, puis du tourisme. Depuis l'automne 2014, des tables de travail composées de représentants de ces milieux se sont penchées sur un certain nombre d'enjeux prioritaires élaborés à partir d'éléments de la **vision du projet de stratégie culturelle estrienne** :

En 2025, l'Estrie sera devenue une région qui aura fait des arts et de la culture un déterminant essentiel de son développement régional.

Pour ce faire, le milieu estrien :

- aura développé la reconnaissance de l'apport des arts et de la culture;
- aura mis en place des mécanismes de collaboration et de concertation interdisciplinaires et intersectorielles plus efficaces;
- aura obtenu un financement public et privé plus adéquat, tandis que le milieu artistique et culturel aura bonifié ses revenus autonomes;
- aura amélioré la qualité de l'éducation culturelle des jeunes estriens;
- aura mis en place des services mutualisés à l'intention de ses artistes ainsi que des moyens qui permettent au milieu culturel de prendre résolument le virage numérique.

La région aura ainsi amélioré la qualité de l'expérience culturelle des Estriens de l'ensemble du territoire, de même que les conditions de pratique de ses artistes, travailleurs et organismes culturels.

Nous présentons, en annexe, les pistes d'action qui ont émergé au cours de la démarche des États généraux en réponse à certaines des questions posées dans le document de consultation.

Nous appuyant sur cette réflexion et sur les préoccupations qui ont animé plusieurs discussions autour des enjeux prioritaires des États généraux, à savoir que les régions doivent pouvoir contribuer à la co-création de l'identité culturelle québécoise, et éviter de ne devenir qu'un simple marché pour un ou deux centres de production nationaux, nous croyons que le Gouvernement du Québec doit porter une attention particulière à cet enjeu. Nous nous attarderons donc, dans ce mémoire, à la co-construction de la culture québécoise sous l'angle de quelques sujets spécifiques en lien avec le renouvellement de la politique culturelle : les principes, les conditions de pratiques, le développement durable et la gouvernance.

## Un ajout aux principes suggérés : la co-construction de la culture québécoise

Bien que l'on retrouve le principe de recherche d'équité énoncé dans le *Cahier de consultation*, principe auquel nous adhérons tout à fait, et que celui-ci couvre à certains égards des préoccupations régionales, nous croyons que le principe de la co-construction de la culture québécoise compléterait bien la liste proposée. Pourquoi? Parce qu'il porte des valeurs d'ouverture et d'inclusion, qu'il appelle des orientations et pistes d'action structurantes et qu'il devrait être un des fondements de la nouvelle politique culturelle du Québec.

Notons d'ailleurs que le 16<sup>e</sup> objectif de l'Agenda 21C nous interpelle à cet égard :

« Reconnaître et valoriser l'expression artistique et les spécificités culturelles régionales de manière à lutter contre l'uniformisation et la standardisation de la culture par une production diversifiée ancrée dans le territoire. »<sup>1</sup>

Ce principe peut se décliner de différentes manières, mais il devrait assurément être défini dans un axe d'intervention qui assure la participation des régions du Québec. Son inclusion dans la politique culturelle permettrait d'avoir un effet de contrepoids aux forces des marchés qui favorisent la concentration des ressources et des expertises. À cet effet, l'UNESCO, dans son rapport intitulé « *Repenser les politiques culturelles* », nous invite à prévoir une intervention en ce sens :

« Dans de nombreux pays, de sérieux déséquilibres peuvent être observés au niveau de la distribution des ressources culturelles entre les régions et donner lieu à un accès inéquitable de la population à tous types de participation culturelle. Cette situation est caractéristique des pays dont les grands centres métropolitains tendent à attirer une part disproportionnée des aides et des services culturels. Le déséquilibre qui en résulte peut entraîner des inégalités nécessitant une attention particulière. Les programmes et stratégies de développement durable peuvent inclure des mesures conçues pour corriger ces déséquilibres culturels régionaux. »<sup>2</sup>

**Le Conseil de la culture de l'Estrie recommande :**

**D'inscrire la co-construction de la culture québécoise comme un principe fondateur de la nouvelle politique culturelle et de retenir comme axe d'intervention la participation des régions du Québec.**

<sup>1</sup> GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, Agenda 21 de la culture du Québec, 2012,  
<http://www.agenda21c.gouv.qc.ca/wp-content/themes/agenda21c/pdf/A21C-Brochure-FR-WEB.pdf>

<sup>2</sup> *Repenser les politiques culturelles*, UNESCO, 2015, p.160  
<http://unesdoc.unesco.org/images/0024/002428/242867F.pdf>

## **Soutenir la co-construction de la culture québécoise par le renforcement de la place des arts, des artistes et de la créativité dans toutes les régions du Québec et dans tous les territoires, qu'ils soient urbains ou ruraux.**

Dans le continuum des secteurs où des interventions gouvernementales sont possibles en matière d'art et de culture, on retrouve plusieurs éléments. Il y a la création, la production, la diffusion et la conservation, mais aussi la sensibilisation aux arts et la culture dans la famille et à l'école. On retrouve également la formation professionnelle, initiale et continue, des artistes et travailleurs culturels, les équipements culturels, la protection et la mise en valeur du patrimoine matériel et immatériel, l'accès des citoyens à la culture, le soutien à l'émergence d'une relève professionnelle, le développement des publics et d'autres éléments, tels que l'adaptation au virage numérique ou le développement du mécénat.

Il y a d'autres approches qui instrumentalisent la culture pour faciliter l'atteinte d'objectifs de différents secteurs socioéconomiques comme celui du développement touristique ou de l'intégration sociale.

Toutes ces facettes et bien d'autres contribuent à la vitalité culturelle d'une région. On peut difficilement n'intervenir que sur un ou deux éléments sans fragiliser à moyen terme tout cet écosystème. Étant convaincus que les nombreuses participations à cette consultation publique couvriront l'ensemble de ces facettes, nous commenterons plus spécifiquement un élément incontournable qui assure la vitalité culturelle d'une région : celui des conditions de pratiques des artistes et organismes culturels.

L'un des apports essentiels des politiques culturelles modernes, comme nous avons pu le constater en France et dans d'autres pays européens, réside dans la volonté de soutenir la création artistique partout sur le territoire. Dans toutes les politiques publiques, les dispositifs se multiplient pour permettre une présence artistique, en particulier dans les territoires moins bien pourvus. Que ce soit par le biais de résidences artistiques (la résidence de la Bibliothèque Françoise-Maurice de Coaticook), de lieux de diffusion adaptés, d'initiatives innovantes encouragées (RURART, Festival du Masque de Saint-Camille), ou par l'adoption de mesures de soutien aux artistes et aux organismes sur l'ensemble du territoire, la prochaine politique culturelle du Québec devrait adhérer aux approches de décentralisation mises en place dans de nombreux pays. Il en va de l'avenir même du Québec et de sa prospérité, qui reposent notamment sur la notion d'occupation de son territoire, elle-même impactée par la présence ou par l'absence d'une vie culturelle régionale dynamique.

Comme le mentionnait d'ailleurs l'artiste René Derouin dans le cadre d'une conférence aux Arts et la Ville : « (...) trop nombreuses sont les municipalités sans artistes ou sans culture dans cette Amérique qui nous entoure. Ce sont des lieux érigés à coups de clichés et de médiocrité importée, des villes préfabriquées et dépourvues d'âme où l'on passe sans vouloir s'y arrêter ».

La question se pose : combien de Fred Pellerin, de David Goudreault, Anh Minh Truong (...) pourraient ne pas voir le jour sans une vision de soutien et du développement de la culture québécoise, dans toute sa diversité et sur l'ensemble du territoire québécois?

## La question du rôle des artistes

Pour nous, l'ancrage d'artistes et de compagnies artistiques ou culturelles dans un territoire donné contribue à son dynamisme, ceux-ci pouvant être mobilisés comme des ressources spécifiques dans les stratégies de développement locales. Ils vont alors jouer un rôle majeur dans la survie des territoires moins peuplés. Un exemple connu, mais non moins intéressant reste celui du *P'tit bonheur de Saint-Camille*. L'engagement des citoyens pour la survie de ce lieu de diffusion de la culture dans une municipalité de quelques centaines d'habitants a eu un impact immense sur le maintien et le développement de cette communauté. L'artiste, les compagnies de création et les lieux de diffusion jouent plus que leur rôle; ils s'avèrent être des maillons essentiels du développement des communautés, qu'elles soient urbaines ou rurales.

Favoriser la création artistique et culturelle à l'échelle du territoire invite à prendre en considération la question des moyens de cette création. Il faut travailler au développement et à la structuration de la présence artistique dans toutes les régions.

Il nous faut souligner ici que les conditions de pratique restent difficiles pour les artistes et les artisans : ils sont nombreux à souhaiter des lieux collectifs de création et de production, des pratiques de jumelage avec d'autres artistes, une meilleure reconnaissance de leur apport à la société, la mise en place d'événements novateurs et rassembleurs... Choisir d'œuvrer dans le domaine des arts et de la culture, tendre à y vivre et à y exceller requièrent talent et persistance. Cela relève d'un certain niveau de complexité. Le faire en région en augmente le degré de difficulté.

Que ce soit la petitesse des marchés régionaux, l'éloignement des plateformes de rayonnement national ou international, la rareté des équipements de création ou de diffusion adéquats, tout cela constitue des difficultés supplémentaires. C'est sans compter l'augmentation des coûts de création ou de diffusion qui n'est généralement pas prise en considération dans les programmes nationaux d'aide financière.

Vous trouverez, à l'annexe 2, un court texte d'une auteure et metteuse en scène résidant en Estrie, madame Isabelle Cauchy, qui témoigne des effets et des exigences découlant du choix de créer en région.

Afin de contribuer au renouvellement de l'identité culturelle québécoise et en vue de maximiser l'effet de levier des arts et de la culture sur le développement régional, les régions doivent pouvoir attirer et conserver des créateurs de talent. Cela, notamment, pour éviter l'uniformisation et la standardisation de la culture par l'exposition à une culture générique souvent soutenue par les médias de masse, qu'elle soit montréalaise ou nord-américaine. À cet égard, le Gouvernement du Québec devrait pouvoir compter sur le partenariat des MRC et des municipalités qui y retrouveront un intérêt lié, entre autres, au développement d'un sentiment d'appartenance et d'enracinement ainsi qu'à l'attractivité de leur territoire.

**Le Conseil de la culture de l'Estrie recommande de retenir l'objectif suivant :**

**Développer des moyens susceptibles d'améliorer les conditions de pratique des artistes, des travailleurs et des organismes culturels professionnels implantés en région.**

Voici quelques moyens pouvant être mis en place pour soutenir la réalisation de cet objectif :

- Favoriser la stabilité, la pérennité et l'excellence des organismes soutenus par l'État dans l'aide financière accordée en tenant compte de leur seuil de viabilité, en reconnaissant dans ses programmes les coûts supplémentaires d'une pratique culturelle en région lorsque cela est pertinent et en leur accordant minimalement un financement indexé au coût de la vie;
- Favoriser le développement d'initiatives susceptibles d'améliorer la fréquentation culturelle des citoyens et de leur faciliter l'accès à l'offre culturelle des artistes et organismes culturels régionaux;
- S'assurer de doter les régions du Québec des équipements et des expertises qui permettront aux professionnels du secteur d'œuvrer dans un environnement qui facilite les cheminements vers l'excellence;
- Augmenter le soutien accordé au développement culturel notamment grâce aux ententes de partenariat avec les MRC et les municipalités;
- Développer l'entrepreneuriat culturel;
- Faciliter l'adaptation du secteur culturel à la nouvelle réalité numérique en soutenant les initiatives qui visent à développer la littératie numérique des milieux culturels régionaux.

### **La question de la professionnalisation des artistes et des travailleurs culturels**

L'amélioration des conditions de pratique des artistes et des organismes partout sur le territoire passe nécessairement par l'accès à des programmes de formation, qu'elle soit de type initial ou continu. Au niveau des formations initiales, le Gouvernement du Québec doit veiller à ce que les programmes de formation en arts soient accessibles en dehors des grands centres.

En matière de formation continue, il appert que les modèles associés au monde des salariés atteignent rapidement leurs limites dans le secteur culturel. La plupart des artistes et travailleurs du secteur culturel définissent avant tout leur situation professionnelle comme une trajectoire personnelle. L'acquisition de connaissances reliées à un contexte d'évolution technologique rapide, la quête de l'excellence et le dépassement de leurs limites motivent les artistes et artisans à se perfectionner tout au long de leur carrière.

Du côté des travailleurs culturels, ceux qui occupent des postes en gestion et administration (programmation, recherche et conservation, diffusion, mise en marché, financement, etc.) doivent constamment développer des compétences connexes pour occuper des fonctions multitâches et très variables au sein d'une organisation. Ils le font aussi pour développer leur employabilité. Artistes, artisans et gestionnaires poursuivent un but commun : repousser les limites du déjà-vu et stimuler la curiosité du public, au-delà du déjà-connu. Les compétences recherchées ne sont pas déterminées par l'offre et la demande de produits ou de services, mais se révèlent dans l'action par la faculté de chacun à répondre à l'appel du risque.

Grâce au réseau des associations nationales et des conseils régionaux de la culture, le modèle actuel de coordination de la formation continue en culture se déploie dans toutes les régions du Québec sous l'égide du Comité sectoriel de Main-d'œuvre en culture, Compétence culture. Ce modèle a fait ses preuves. Il permet aux travailleurs autonomes, souvent isolés et dispersés géographiquement, et aux employés des organisations culturelles, de petite taille en majorité, dotées de peu de moyens et généralement sans spécialiste en gestion de ressources humaines, d'avoir un accès à un éventail d'activités de formation continue.

Mentionnons que le projet de loi 70, qui vise à permettre une meilleure adéquation entre la formation et l'emploi ainsi qu'à favoriser l'intégration en emploi, crée entre autres l'enjeu de la représentation du secteur culturel au sein de la Commission des partenaires du marché du travail. Dans ce nouvel environnement, qui guidera l'intervention gouvernementale en matière de formation, il serait souhaitable que le MCC réclame un siège au conseil d'administration de la Commission dans le but d'y représenter le secteur culturel.

**Le Conseil de la culture de l'Estrie recommande de retenir l'objectif suivant :**

**Assurer, avec tous les ministères concernés, un accès équitable à la formation continue, dans toutes les régions, de manière adaptée aux caractéristiques des ressources humaines en culture.**

## **Un développement culturel qui s'appuie sur tous les ministères et les organismes de l'administration publique**

Les arts et la culture forment un secteur d'activités particulièrement dynamique en Estrie, tant au plan de la diversité des disciplines présentes qu'à celui de la qualité des productions réalisées. Malgré cela, les intervenants du secteur culturel constatent que le milieu régional n'adhère pas pleinement au fait que les arts et la culture soient des leviers importants pour le développement des communautés et de l'Estrie.

Avec l'adoption de son Agenda 21 de la culture en 2011, le Gouvernement du Québec a placé les préoccupations culturelles au coeur de sa stratégie de développement durable en les liant aux préoccupations sociales, économiques et environnementales.

Contribuant au plan de développement durable du Gouvernement du Québec, les conseils de la culture jouent un rôle de sensibilisation et de promotion de la culture et agissent comme interface entre les milieux culturels et les partenaires régionaux, afin de positionner la culture comme vecteur de développement de la société.

Nous avons pu constater, durant les consultations reliées aux États généraux des arts et de la culture de l'Estrie, une plus grande sensibilité des organisations gouvernementales à la place de la culture dans leurs propres opérations, et ce, grâce à l'approche de transversalité retenue par le gouvernement. Cependant, certains témoignages ont mis en lumière la difficulté pour ces organisations, et particulièrement dans ce contexte de restrictions budgétaires, d'aller concrètement et réellement vers la mise en œuvre d'actions spécifiques.

C'est pourquoi nous croyons qu'un leadership renouvelé du MCC à l'égard de la promotion des fondements de l'Agenda 21C est nécessaire, particulièrement auprès de ses partenaires gouvernementaux et municipaux.

Parmi les pistes d'action possibles, on pourrait retrouver :

- La promotion des meilleures pratiques au niveau national et régional;
- La production de guides suggérant des pistes d'actions par type d'organisations gouvernementales;
- Des représentations du MCC auprès des autres ministères afin de s'assurer que la mise en œuvre d'actions qui contribuent à l'atteinte des objectifs de l'Agenda 21 de la culture puisse se réaliser malgré les restrictions amenées par le contexte économique.

**Le Conseil de la culture de l'Estrie recommande de retenir l'objectif suivant :**

**Renouveler et renforcer la promotion des fondements de l'Agenda 21C et des pistes d'actions possibles auprès des ministères, des organismes de l'administration publique, des MRC et des municipalités.**

## **Sur les enjeux amenés par la réorganisation de la gouvernance régionale**

L'impact de la mondialisation, de la révolution numérique, des changements démographiques et des mouvements migratoires a un effet important sur le développement des sociétés et conséquemment sur la protection, le développement et le rayonnement de notre culture.

D'une manière tout aussi importante, lorsque l'on poursuit l'objectif d'assurer la co-construction de la culture québécoise avec l'apport des régions, la réorganisation de la gouvernance régionale représente un bouleversement qui fait émerger plusieurs enjeux, lesquels ne peuvent être traités au niveau local ou territorial et qui rendent nécessaire une meilleure prise en charge de l'État au niveau régional.

De plus, la spécialisation des directions régionales du MCC dans la gestion de programmes liés à une partie seulement de l'activité culturelle, bien qu'elle soit assumée de façon efficace et compétente, ne permet pas d'assurer le développement d'une vision et d'une capacité d'action couvrant l'ensemble des réalités artistiques et culturelles régionales. Possiblement même qu'à long terme, en raison du fait que ce soit la seule instance gouvernementale qui dispose de ressources humaines dans la région, ce qui lui permet, entre autres, de multiplier les contacts avec les décideurs régionaux, elle pourrait influencer et réduire l'intervention de ces derniers qu'à ses seuls champs de compétences.

Nous croyons que le MCC devrait se doter, dans le cadre de la nouvelle politique, d'une vision et d'une capacité d'action régionale couvrant l'ensemble des réalités artistiques et culturelles. Il pourrait assumer seul cette responsabilité, en transformant le mandat des directions régionales, ou encore il pourrait jouer un rôle de coordonnateur de l'intervention régionale, en collaboration avec le CALQ et la SODEC, par exemple, et en renforçant son lien avec des conseils de la culture à qui il pourrait confier des mandats élargis.

**Le Conseil de la culture de l'Estrie recommande de retenir l'objectif suivant :**

**Doter le MCC d'une vision et d'une capacité d'action horizontale, couvrant l'ensemble des réalités artistiques et culturelles, en rapport avec le développement artistique et culturel des régions.**

### **Le renforcement d'un outil de développement culturel régional**

Solidement ancrés dans la vie des régions du Québec depuis près de 40 ans, les conseils de la culture font montre, depuis leur création, d'une grande capacité et souplesse d'adaptation. Ils ont modulé leurs interventions et leurs services pour répondre à l'évolution des enjeux et des réalités liés au développement culturel et régional (CRD, CRÉ, ...) de chacune des régions du Québec.

Les conseils rassemblent toutes les pratiques artistiques et culturelles, qu'elles relèvent du CALQ, de la SODEC ou du MCC ce qui leur permet de fonder leur action sur une approche pluridisciplinaire qu'ils sont les seuls à assurer.

Compte tenu de leur expertise, ainsi que de leur connaissance et compréhension des besoins des milieux culturels de leur territoire, les conseils ont développé l'aptitude de créer des ponts solides avec d'autres secteurs d'activité et sont aussi approchés afin de développer des partenariats en arts et culture.

Les conseils de la culture mobilisent une action bénévole considérable de praticiens, d'experts en matière culturelle ainsi que de plusieurs autres partenaires du développement culturel régional au sein de leurs activités de concertation et autour de la conduite de dossiers de développement culturel.

Leurs actions s'appuient aussi sur le Réseau des conseils régionaux de la culture du Québec qui vient bonifier leur capacité d'action puisqu'il met à profit et partage l'expertise de chaque conseil de la culture. Les conseils disposent ainsi d'une vision et d'une connaissance unique des réalités culturelles de l'ensemble des régions du Québec.

Nous croyons qu'une actualisation et un renforcement de leur rôle, comme pôle de développement culturel, seraient indiqués particulièrement dans ce contexte de rareté de ressources. Leurs mandats pourraient inclure, entre autres, la concertation et la mobilisation des acteurs régionaux ainsi que la promotion de la culture comme axes de développement régional, la gestion d'un service de formation continue adapté aux besoins régionaux et la mise en place d'une offre de services bonifiés, en partie développée selon une approche de services mutualisés pour le milieu culturel. Éventuellement, le MCC pourrait les doter d'une capacité d'intervention supplémentaire pour soutenir financièrement plusieurs types d'activités artistiques et culturelles en lien avec le développement régional et le principe de co-construction de la culture québécoise.

**Le Conseil de la culture de l'Estrie recommande de :**

**Maintenir, dans la nouvelle politique culturelle, les conseils régionaux de la culture comme intervenants privilégiés relativement à l'élaboration et la réalisation des stratégies de développement régional.**

**Renforcer le rôle des CRC comme pôles de développement régionaux.**

# Annexe 1

## États généraux des arts et de la culture de l'Estrie

### Le projet de stratégie culturelle estrienne

Depuis quatre ans, le Conseil de la culture de l'Estrie mène une démarche de concertation et de mobilisation des acteurs et décideurs régionaux liés au développement culturel de la région autour de la mise en œuvre de pistes d'actions issues d'une vision concertée des milieux culturels, des affaires, des communications et des médias, de l'éducation, de la santé et des services sociaux, du tourisme ainsi que du monde municipal. La réalisation des pistes d'actions retenues s'amorce en 2016.

Nous présentons, dans cette annexe, les pistes d'action qui ont émergé au cours de la démarche des États généraux, en réponse à certaines des questions posées dans le document de consultation. La synthèse complète de ces travaux est en cours de rédaction et sera déposée, en complément de ce mémoire, au cours de l'été.

---

### L'engagement des collectivités et des citoyens via la mise en œuvre de la stratégie culturelle estrienne

Le secteur culturel estrien est dynamique, ses productions sont variées et de qualité. Cependant, plusieurs estiment que les arts et la culture peinent à se faire reconnaître et à occuper la place qui devrait être la leur dans notre région.

Il est aujourd'hui largement reconnu que la culture est un élément fondamental du développement des communautés. Or, l'engagement des collectivités et des citoyens est nécessaire pour que la culture joue véritablement son rôle à l'égard du mieux-être de notre région. Un des outils concrets de la mise en œuvre de cet engagement est le développement d'une stratégie culturelle estrienne qui rallie l'ensemble des intervenants régionaux. L'Estrie est à terminer cette démarche. Un projet de stratégie culturelle estrienne a été soumis pour validation et enrichissement au Forum qui s'est tenu le 12 janvier.<sup>3</sup>

D'ores et déjà, nous sommes en mesure de déposer les éléments de vision retenus pour les arts et la culture en Estrie, éléments de vision qui serviront de cadre général de la stratégie culturelle estrienne.

Rappelons-les.

---

<sup>3</sup> Projet de stratégie culturelle estrienne. Une esquisse des recommandations et des pistes d'action. Document de référence. Janvier 2016

### ***Éléments de vision***

En 2025, l'Estrie sera devenue une région qui aura fait des arts et de la culture **un déterminant essentiel de son développement régional**.

#### ***Objectifs généraux***

- Améliorer la qualité de **l'expérience culturelle** des Estriens de l'ensemble du territoire.
- Bonifier les **conditions de pratique** de ses artistes et travailleurs culturels afin de favoriser le cheminement vers l'excellence et la rétention des artistes en région.
- Développer une meilleure **reconnaissance**, par le milieu, de l'apport des arts et de la culture dans le sens de mieux faire connaître les arts et la culture, de les faire apprécier dans un sens large et de susciter, à son égard, l'engagement des personnes ou des groupes visés.

#### ***Axes de développement transversaux qui s'inscrivent dans chacun des trois objectifs généraux***

Pour ce faire, le milieu estrien devra :

- mettre en œuvre une **stratégie de communication** structurée et portée par toute la communauté estrienne;
- mettre en place des **mécanismes de collaboration et de concertation interdisciplinaire** et intersectorielle plus efficaces;
- obtenir un **financement** public et privé plus adéquat, tandis que le milieu artistique et culturel devra bonifier ses revenus autonomes;
- améliorer la qualité de **l'éducation culturelle** des jeunes estriens et de sa population en général;
- mettre en place des **services mutualisés** à l'intention de ses artistes et de ses organismes culturels ainsi que des moyens permettant au milieu culturel de prendre résolument le **virage numérique**.

### **Les éléments de vision de la stratégie culturelle estrienne et les grands principes servant de fondements à la politique culturelle renouvelée**

On constate que nos éléments de vision rejoignent plusieurs des grands principes énoncés, notamment celui :

- du caractère essentiel de la culture comme vecteur de développement économique, de cohésion sociale et de stabilité, principe qui a inspiré l'ensemble de la démarche;
- d'une approche globale qui s'appuie sur les forces vives de notre communauté;
- d'un engagement envers l'accès, la participation de tous à la culture, et ce, dans toutes les MRC;
- de la recherche d'équité sur l'ensemble du territoire estrien, sur l'ensemble du territoire québécois et aussi, envers les artisans qui gardent vivante notre culture.

### **Les axes de développement transversaux de la stratégie culturelle estrienne et les sept grands thèmes inspirés des défis d'aujourd'hui**

Nous présenterons ici les pistes d'action qui ont émergé au cours de la démarche des États généraux, en réponse à certaines des questions posées dans le document de consultation.

## **1. Les synergies et les partenariats entre l'administration publique et les autres catégories d'acteurs (Q 5)**

### **1.1 La concertation régionale et le rapprochement avec les élus municipaux**

La mise en place de moyens afin d'assurer la **concertation régionale** à l'échelle des municipalités, des MRC et de l'Estrie est jugée très importante.

La redéfinition du concept de concertation régionale devra prendre appui sur :

- **L'engagement de la table des préfets de l'Estrie à développer un nouveau modèle de concertation régionale** est jugé très important compte tenu, notamment que le milieu s'est vu couper de l'expertise, des ressources et d'un savoir-faire acquis au fil des ans tandis que le milieu culturel a perdu largement les mécanismes qu'il avait appris à utiliser. Lorsque la table sera prête à aborder cette démarche - aussitôt que possible, souhaitons-le - le milieu culturel et le CCE sont disposés à participer à la réorganisation de la concertation régionale et aux choix de moyens (lieux, instances, structures...) afin d'actualiser la stratégie culturelle estrienne.
- **Un rôle élargi pour le Conseil de la culture de l'Estrie en matière de concertation régionale et des moyens pour l'assurer.** Le Conseil de la culture de l'Estrie (CCE) a un mandat de concertation régionale. Cette responsabilité demeure même si le Conseil a connu son lot de coupures qui fragilise, actuellement, sa capacité d'intervention. Il sera impérieux que le CCE dispose de moyens lui permettant d'assurer un rôle élargi sur le plan de la concertation régionale en culture. Pour ce faire, il pourra s'appuyer, notamment sur la stratégie culturelle estrienne, découlant des États généraux, pour laquelle forcément il se doit d'assumer un leadership.
- **Des comités culturels efficients rattachés aux différentes municipalités et MRC** constituent assurément des leviers importants pour favoriser le développement et le rayonnement des arts dans les municipalités et dans les MRC. Lors des travaux préliminaires, la mise en place d'une *Table régionale de concertation culturelle* a été proposée dans la perspective de réunir des intervenants de tous les horizons, comprenant évidemment les élus municipaux, autour d'une même entité.

Lors des consultations menées auprès des artistes et des travailleurs culturels, plusieurs ont réclamé une **reconnaissance accrue de la part de leurs élus municipaux**. De leur côté, des élus du monde municipal le disent : « [...] le développement de la culture, personne ne peut passer à côté de ça ». Comment peut-on rapprocher ces deux groupes qui ont les mêmes objectifs en matière de qualité de vie et de développement des communautés?

Des suggestions significatives ont été faites.

- **La mise en place de lieux de concertation**, comités d'actions culturelles ou autres, auxquels participent des élus municipaux, des représentants de la société civile de même que des représentants du milieu culturel, et ce, à l'échelle des municipalités.
- **La mobilisation des municipalités autour de la pratique professionnelle** est souhaitée même si l'on comprend bien que les municipalités ont des responsabilités en matière de loisir culturel. Dans cette perspective, on suggère que les municipalités aient recours aux services de professionnels du milieu culturel et à leurs œuvres, qu'elles contribuent au financement de la création et de la diffusion

d'activités artistiques et qu'elles témoignent de l'impact de la culture pour le développement de la communauté, de même que des conséquences négatives découlant de l'exode des artistes.

- **La valorisation des élus et des municipalités particulièrement engagés** envers les arts et la culture. En complément, l'on souhaite également favoriser la présence d'artistes ou de personnes sensibles à la culture dans les conseils municipaux.

## 1.2 Le rapprochement avec d'autres acteurs de la société civile

La volonté **d'améliorer la collaboration et la concertation entre, d'une part, le milieu culturel et les autres secteurs et, d'autre part, les différentes disciplines artistiques** s'est exprimée avec vigueur tout au long de la démarche.

Un premier secteur est apparu prioritaire, soit celui du **monde des affaires** avec lequel on a voulu renforcer les alliances et le réseautage dans la perspective d'abord, que les gens d'affaires défendent et soutiennent les arts et la culture, mais aussi participent à des instances ou à des projets culturels, et ensuite, que les artistes manifestent plus d'ouverture à l'égard des gens d'affaires et utilisent les moyens appropriés pour se faire reconnaître par eux.

Deux autres secteurs, soit celui de la **santé et des services sociaux** et celui du **tourisme**, ont été également priorisés. Ces secteurs ont entrepris, depuis quelques années, des démarches afin d'intégrer les arts et la culture dans leurs objectifs de développement. Plusieurs établissements du secteur de la santé et des services sociaux proposent à leurs bénéficiaires des activités artistiques et culturelles dans une perspective non seulement de les divertir, mais aussi d'améliorer leur qualité de vie. Par ailleurs, les arts et la culture sont devenus un vecteur important du développement touristique régional. Dans les deux cas, la collaboration autour de projets conjoints est souhaitée.

Finalement, la communauté estime que nous aurions aussi à gagner à favoriser les échanges avec le **milieu communautaire**, de même qu'avec les **communautés culturelles et anglophones**. Les arts et la culture peuvent aider à cimenter les communautés, notamment pour intégrer les néo-ruraux, les communautés culturelles et les communautés linguistiques. Une meilleure représentation du milieu anglophone et interculturel au sein des comités et regroupements régionaux est souhaitée. Des rencontres de cette nature se sont tenues, en marge du Forum des États généraux, à la grande satisfaction de tous.

Plusieurs moyens ont été proposés afin de faciliter ces **arrimages**. Nommons ceux qui semblent les plus stratégiques :

- la mise en place de lieux de concertation afin de faciliter ces rapprochements : des comités mixtes culture-secteur spécifique, un comité multisectoriel de vigie rattaché au CCE, un club de gens d'affaires amis de la culture, des comités culturels de composition mixte...;
- le développement et l'utilisation d'indicateurs qui illustrent l'impact économique et social de la culture sur l'activité régionale;
- l'intégration d'un intervenant culturel dans les réseaux locaux de services, l'identification d'un répondant par milieu...;
- la reconnaissance de l'implication en culture de même que la mise en valeur d'expériences de collaboration exemplaires;
- la participation de personnes d'origines diverses à des instances ou à des projets du milieu culturel, et vice versa, « le concept de mentorat réciproque ».

Finalement, précisons que les rapprochements avec le secteur de l'éducation et avec celui des médias, jugés importants, seront traités dans d'autres sections de ce rapport.

## 2. Les enjeux dans le domaine des communications (Q 12 et Q 13))

Une des visées de la mise en œuvre d'une stratégie de communication est de **développer la reconnaissance du rôle que joue la culture** au regard du développement des individus et des communautés, pour ainsi la positionner comme un moyen stratégique de développement. Lors des différentes consultations menées au cours des derniers mois, il est apparu clairement que la question de la reconnaissance du rôle que joue la culture devait être considérée comme un préalable à plusieurs autres démarches.

Pour développer cette reconnaissance, une stratégie continue, concertée et structurée est nécessaire. Le concept de reconnaissance recouvre plusieurs réalités. Un premier niveau est rattaché à la visée de *faire mieux connaître*, pour ensuite *faire apprécier* et finalement *susciter l'engagement* des personnes et des groupes visés envers les arts et la culture.

Une stratégie régionale de communication portant, à la fois, sur l'impact des arts et de la culture et sur les activités culturelles se déroulant en région, notamment celles développées par des Estriens, devrait permettre de mieux faire connaître le milieu culturel estrien et ainsi, susciter l'engagement d'un plus grand nombre, à son égard. On vise à mettre en réseau, non seulement les médias estriens, mais aussi les réseaux présents dans les différents secteurs : éducation, santé, affaires, monde communautaire...

On parle ici de stratégie de communication, au sens large, incluant évidemment une campagne d'information pour faire connaître, mais aussi des moyens structurants visant, plus spécifiquement, à faire reconnaître les arts et la culture.

Cette stratégie devrait s'appuyer sur des **pistes d'action** permettant de rejoindre l'ensemble des milieux, soit :

- **l'élaboration d'un plan annuel de communication** précisant les objectifs et les moyens à déployer, au cours de l'année, afin de mettre en évidence les réalisations et les impacts des arts et de la culture. Les partenaires s'engageraient à introduire, dans leur propre plan de communication, des éléments du plan régional. Il a été suggéré de travailler à partir de quelques thèmes et de quelques événements pour lesquels de courts outils seraient produits, ce qui faciliterait la tâche dans chacune des organisations ;
- **la participation de représentants du milieu artistique et culturel aux instances et regroupements régionaux et locaux**, soit une participation formelle lorsque cela est possible ou encore des présentations, ponctuelles mais régulières, faites à des instances locales ou régionales. Il conviendrait également d'encourager le milieu artistique et culturel à participer aux démarches collectives qui se déroulent dans leur communauté;
- **l'engagement de différents partenaires** (monde municipal, éducation, milieu des affaires, santé et services sociaux, tourisme, médias) à **formaliser leur engagement** envers les arts et la culture par des moyens structurants : l'introduction d'un volet culturel dans leur plan de développement ou leur plan d'engagement social, l'adoption de politique culturelle...;
- **le parrainage par plusieurs leaders régionaux** de cette démarche ;
- **le rapprochement du milieu culturel et des médias** à travers un travail conjoint pour une meilleure connaissance réciproque et une plus grande satisfaction à l'égard des actions mises de l'avant qui passerait par la tenue de rencontres artistes-médias, par une formation des artistes adaptée aux médias locaux et par la mise en place ou l'adaptation d'une plateforme de diffusion et de promotion centralisée.

Un certain nombre d'**outils** devraient être développés pour soutenir cette stratégie :

- un **argumentaire** qui met en évidence les retombées des arts et de la culture pour les individus et pour les communautés (impact sur la qualité de vie, sur l'attraction et la rétention de la main-d'œuvre, sur la réussite et la persévérance scolaires...), sans oublier l'impact économique des activités culturelles. L'argumentaire devra également souligner le rôle que jouent les artistes dans leur communauté. Les axes de communication seront développés à partir de cet argumentaire;
- une **image de marque** et un **slogan** accrocheur développés dans le cadre d'une participation citoyenne qui pourront se décliner de plusieurs façons. Une image et un slogan qui transcendent l'ensemble des approches et en élargissent la portée et qui ne soient ni réductrices, ni porteuses de divisions.

Au regard des volets de la chaîne culturelle évoquée à la **Q 13**, nous aimerions attirer votre attention sur un aspect du point f) **Les conditions socioéconomiques des artistes et des travailleurs culturels**.

Régulièrement, les artistes sont sollicités dans le but d'obtenir gratuitement leurs œuvres ou leurs prestations, et ce, en échange de visibilité. Les personnes ou les organisations (et dans certains cas, des organismes ayant pignon sur rue et financés par l'État) qui font ces demandes le font de bonne foi, mais ils ne réalisent pas que ces artistes ont des revenus peu élevés et que ceux-ci veulent vivre de leur production. La mise en place d'une **charte sur la rémunération équitable** des artistes a été évoquée afin d'instaurer des réflexes à l'égard de la production des artistes.

L'objectif de cette charte est de renforcer l'idée que tout travail mérite une rémunération, et que ceci est également vrai pour le travail artistique. En prenant comme modèle ce qui a été fait en conciliation travail-études, la mise en place de cette charte consisterait à susciter l'adhésion du plus grand nombre – un engagement moral – à l'obligation de rémunérer convenablement les artistes avec qui ils transigent.

Dans ce sens, l'État doit donner l'exemple et exiger des organismes qu'il finance, d'en faire autant.

### **3. L'éducation culturelle et artistique, les familles, les jeunes (Q 14, 15, 16)**

L'enjeu de l'éducation culturelle, notamment celle des jeunes, a retenu l'attention d'un grand nombre de participants à la démarche rattachée aux États généraux. Un Forum spécifique lui a d'ailleurs été consacré. Le 21 septembre 2015, près de 100 personnes ont répondu à l'invitation du Conseil de la culture de l'Estrie. Les discussions se sont poursuivies lors du Forum du 12 janvier 2016.

Pour plusieurs, un **nouvel élan** à l'éducation culturelle serait donné par le **développement de la reconnaissance** du rôle des arts et de la culture dans le développement des enfants et des jeunes adultes, comme on l'a fait pour l'activité physique, ces dernières années; la pratique des arts faisant partie d'un programme des saines habitudes de vie.

La Table de travail qui a mené des travaux préparatoires au Forum sur l'éducation culturelle avait rapidement précisé que « s'il est vrai que l'école joue un rôle important dans le développement artistique et culturel des jeunes, elle ne peut en assumer seule la responsabilité. Il s'agit d'une **responsabilité partagée** entre, notamment les parents, l'école, les municipalités et le milieu culturel. »

Lors du Forum du 12 janvier, les participants ont indiqué que les groupes suivants (dans l'ordre) devraient **amplifier leur engagement** : les parents, les responsables scolaires, les enseignants, les municipalités.

Deux dernières pistes d'action ont été proposées. Un meilleur soutien à la **formation des adultes impliqués** dans l'éducation culturelle des jeunes, notamment, les enseignants et les futurs enseignants de même que les parents devrait être offert. Les artistes et les organismes culturels devraient être associés à ces activités de formation ou de sensibilisation; les activités offertes aux enfants étant des moments privilégiés pour rejoindre les parents. Par ailleurs, l'augmentation et l'optimisation des **ressources nécessaires** à la mise en place d'une éducation culturelle de qualité sont incontournables.

Ce manque de ressources est de différents ordres : les ressources humaines et l'organisation de travail, la disponibilité des ressources matérielles et évidemment, les ressources financières. Par ailleurs, plusieurs signalent des difficultés liées aux modes de gouvernance et aux modes d'organisation.

#### **4. La diversification des sources de financement et le soutien à l'entrepreneuriat**

##### **(Q 39, 40)**

Au regard du financement, le milieu estrien soutient qu'il est important de maintenir le **financement public** : les arts et la culture devant être un facteur de développement important en Estrie.

Par ailleurs, la question du **financement privé** a été abordée. Les organismes culturels organisent, annuellement pour plusieurs d'entre eux, des campagnes de financement. Le recours au financement privé est donc chose courante pour le milieu culturel. Cependant, ces sollicitations se font de manière morcelée et peinent à se faire une place dans une dynamique où de gros joueurs occupent le devant de la scène (milieu universitaire, milieu de la santé et des services sociaux, milieu communautaire via Centraide).

L'approche proposée repose sur la mutualisation des opérations de collecte de fonds. Cette approche suscite forcément des réticences dans le milieu culturel. Un travail préalable est nécessaire afin de bien clarifier les modes d'organisation d'une telle campagne : des sommes devront y être consacrées.

Le dossier de **l'entrepreneuriat** est vu, par plusieurs, comme un enjeu majeur. Des moyens ont été proposés :

- des activités de sensibilisation à l'approche entrepreneuriale;
- des activités de formation, notamment en gestion;
- le recours à des mentors et à des organismes de soutien;
- des subventions spécifiques.

## Annexe 2

### La création artistique dans les régions du Québec

*Texte de l'auteure et metteure en scène, Isabelle Cauchy*

Plusieurs artistes vivent et exercent leur art dans les régions du Québec. Bien qu'ils se développent dans des conditions difficiles, leur apport est essentiel à l'identité culturelle québécoise. En effet, que serait le Québec si les œuvres qui y circulent et les gens qui les créent n'étaient issus que de quelques centres urbains, voire de l'étranger. Quand on considère le développement culturel du Québec d'aujourd'hui et de demain, les artistes établis dans les régions deviennent des acteurs de premier plan. Ils ont besoin qu'on reconnaisse le rôle qu'ils jouent, les défis qu'ils relèvent et qu'on les soutienne adéquatement.

Un artiste professionnel qui a choisi de vivre et de créer dans une région doit travailler sur deux fronts à la fois : il doit se consacrer à la pratique de son art, où il accordera une grande importance à la qualité de sa recherche et à l'obtention de la reconnaissance de ses pairs; et il doit développer son réseau régional, sans lequel il lui sera bien difficile de produire et de diffuser ses œuvres dans sa propre communauté. Dans les deux cas, il aura des préoccupations que les artistes exerçant dans les grands centres ne connaissent pas.

#### LA RECHERCHE DE L'EXCELLENCE ARTISTIQUE.

L'artiste professionnel qui exerce son art en région connaît les mêmes difficultés que les autres artistes professionnels : précarité financière, cumul d'emplois, difficulté à percer, difficulté à durer et difficulté à se ressourcer. Mais l'atteinte de ses objectifs artistiques, la réalisation de ses projets comportent un lot de difficultés que ses collègues des grands centres urbains ne connaissent pas. L'isolement et la distance font rapidement grimper les coûts qu'engendrent la recherche, la création et la diffusion des œuvres. Les nouvelles technologies de l'information lui permettent d'épargner des frais autrefois alloués aux communications et à l'expédition, mais le déplacement des personnes ressource et des collaborateurs, le développement de partenariats sur un territoire régional étendu où il n'y a pas de service de transport en commun, les déplacements pour des fins de formation ou de représentation sont autant de dépenses auxquelles l'artiste en région n'échappe pas.

Quand le mode d'attribution des subventions repose sur l'excellence et sur le jugement par les pairs, il est crucial que nos pairs nous connaissent. Selon la forme d'art que l'on exerce, cela sera plus ou moins facile, car il y a des limites aux communications à distance. Un artiste qui vit en région a donc intérêt à fréquenter ses pairs le plus régulièrement possible, à prendre connaissance de leurs travaux, à faire connaître les siens, à s'investir dans une vie associative et à participer aux activités et aux débats qui animent son milieu. La plupart de ces activités s'exerceront à l'extérieur de sa région et lui demanderont du temps, beaucoup de temps, et de l'argent. Il se consolera en appelant cela un investissement, mais c'est un investissement qui ne se compare en rien à celui que doit faire l'artiste qui vit dans une métropole, et pour qui une réunion ne prendra que quelques heures dans une journée avant de rentrer chez lui en transport en commun. L'artiste qui s'est établi en région arrête de compter les allers-retours sur les autoroutes et les journées de travail reportées pour pouvoir assister à des rencontres, quand il réalise que c'est le prix qu'il lui faut payer pour que ses collègues apprennent qui il est, qu'ils comprennent son projet artistique.

#### LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL RÉGIONAL

Au-delà de leurs contributions à la vie économique et sociale des communautés qu'ils habitent, contributions qui sont souvent chiffrées et citées en exemple pour sensibiliser des décideurs, les artistes sont régulièrement les promoteurs de projets culturels structurants pour leurs milieux. Ils mettent à

profit leur créativité, leur savoir-faire, leurs réseaux de contacts et leurs capacités à repérer ou à créer des sources de financement pour réaliser des projets.

Malgré l'adoption de politiques culturelles, on trouve peu, ou pas, de véritables agents de développement culturel dans plusieurs municipalités du Québec. Les questions culturelles, quand elles sont abordées, sont souvent liées à la mise en valeur du patrimoine dans une perspective de développement touristique, et ne représentent qu'une partie de la tâche des agents. Dans ce contexte, il est difficile de faire la promotion des arts et de la culture sans irrémédiablement glisser vers le loisir culturel et le tourisme. L'idée que des artistes professionnels habitent et travaillent dans la communauté paraît presque... incongrue. Pour plusieurs, les seuls artistes professionnels dignes de mention sont ceux que l'on voit à la télévision ou qui font carrière à l'étranger. Dans ce contexte, les artistes en région doivent faire preuve d'une ténacité exemplaire s'ils veulent réaliser des projets. C'est souvent en s'associant à des partenaires dont la légitimité est reconnue par les instances municipales ou régionales qu'ils arriveront à atteindre leurs objectifs. Contrairement à un artiste œuvrant dans un grand centre urbain qui peut solliciter différentes infrastructures pour soutenir, promouvoir ou diffuser des projets de création, ou pour assurer des actions de sensibilisation ou de médiation culturelle, l'artiste établi en région devra cultiver ses relations avec des élus et des fonctionnaires municipaux, se familiariser avec les différents organismes communautaires ou sociaux susceptibles de devenir ses partenaires, et repérer les membres de la communauté artistique régionale avec lesquels il pourra se concerter. L'artiste établi en région se voit métamorphosé en travailleur culturel et, s'il n'est pas vigilant, sa pratique artistique en souffrira.

Dans les petites communautés, qui sont nombreuses dans nos régions et dont les moyens sont modestes, il est normal que chacun contribue selon ses capacités. Les artistes se montrent souvent généreux de leur temps et de leur talent, pensant développer des relations à long terme. Mais les conditions socioéconomiques des artistes professionnels sont méconnues et leur bénévolat, souvent sollicité, régulièrement tenu pour acquis, ne fait que renforcer l'idée qu'on n'a pas à rétribuer un créateur. Paradoxalement, dans les régions constituées d'un grand nombre de petites communautés, l'engagement des artistes devient de plus en plus essentiel, tout en étant de moins en moins possible à soutenir.

Depuis 1992, le discours sur les arts et la culture a bien évolué. L'artiste exerçant son art en région aura eu l'occasion de participer à un bon nombre de réflexions, de concertations, de négociation et de représentations auprès d'élus. Si les idées font leur chemin, il reste beaucoup à faire pour que les créateurs et les travailleurs culturels soient reconnus à leur juste valeur et se voient accorder des conditions de pratique et des conditions de travail qui leur permettent de faire preuve d'excellence, de rayonner et de consolider un véritable développement culturel sur l'ensemble du territoire québécois.

Les artistes des régions ont besoin que la Politique culturelle du Québec les soutienne davantage, parce que le Québec a besoin de ses artistes dans les régions.

### **Isabelle Cauchy**

Auteure, metteuse en scène et travailleuse culturelle, Isabelle Cauchy a enseigné le théâtre à l'Université d'Ottawa et à l'École nationale de théâtre du Canada avant de faire partie des équipes de direction du Théâtre Entre Chien et Loup puis du Petit Théâtre de Sherbrooke. Établie en Estrie, la question de l'accessibilité des arts et de la culture aux citoyens des régions, spécialement les enfants et les jeunes, a longtemps été au cœur de sa vie professionnelle. Isabelle Cauchy a siégé aux conseils d'administration du Conseil de la Culture de L'Estrie, de Théâtre Unis Enfance Jeunesse (TUEJ), de La Maison théâtre, et de Côté scène. Elle a fait partie du Comité culturel de la Ville de Sherbrooke, du Comité culturel de la Commission Scolaire de la Région de Sherbrooke, du Comité artistique de La Maison théâtre et du Comité des régions du CALQ. Elle a été membre de divers comités d'élaboration et de gestion de programmes de soutien à la fréquentation des arts par les jeunes, ainsi que du Conseil d'établissement d'une école primaire.